

## **RELANCE DES COMMERCES : LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE A MIS EN PLACE UNE AIDE AU LOYER POUR LE 2<sup>E</sup> CONFINEMENT**

La Région Île-de-France a mis en place une subvention exceptionnelle de 1.000 euros pour les commerces, bars, cafés, restaurants et artisans confrontés à une fermeture administrative en novembre 2020 et ayant dû s'acquitter d'un loyer ce mois-là. pour tous renseignements : <https://www.iledefrance.fr/relance-des-commerces-une-aide...>